LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_39-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-39**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Vote des taux de fiscalité 2023**

Vu les articles 1636 B sexies à 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 2 février 2023,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023, ce qui a été omis lors de la séance du 9 février 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que l'équilibre du budget 2023 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre 2022, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n°2023-1-7 du 9 février 2023.

ADOPTE les taux de fiscalité ci-dessous pour 2023 :

Taxes	Taux 2022 pour rappel	Taux 2023
Taxe d'habitation	**20,65 %**	**20,65 %**
Taxe foncière propriétés bâties	**57,21%**	**57,21%**
Taxe foncière propriétés non bâties	**69,74%**	**69,74%**

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_39-DE

CHARGE Madame le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_40-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-40**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte de gestion 2022 du budget principal**

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	**Part affectée à l'investissement exercice 2022**	**Résultat de l'exercice 2022**	**Résultat de clôture 2022**
Investissement	**805 773,54**		**104 573,91**	**910 347, 45**
Fonctionnement	**1 511 607,53**	**1 511 607,53**	**1 100 337,54**	**1 100 337,54**
TOTAL	**2 317 381,07**	**1 511 607,53**	**1 204 911,45**	**2 010 684,99**

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_41-BF

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-41**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1er Adjoint
au Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Absente : Madame Constance de PÉLICHY quitte la salle

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte administratif 2022 du budget principal**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2023 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	**Réalisation**	**Résultat de l'exercice**
Dépenses d'investissement	**6 629 959,72**	**3 795 738,26**	**104 573,91**
Recettes d'investissement	**6 629 959,72**	**3 900 312,17**	
Dépenses de fonctionnement	**10 157 737,00**	**9 337 160,43**	**1 100 337,54**
Recettes de fonctionnement	**10 157 737,00**	**10 437 497,97**	

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :
Dépenses d'investissement : 1 029 440,46 €
Recettes d'investissement : 799 128,75 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_42-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-42**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Affectation définitive du résultat 2022 du budget principal**

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget principal,

Vu la délibération n° 2023-1-8 du 9 février 2023 relative à la reprise anticipée des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2022 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 100 337,54 €
  - ➢ Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 100 337,54 € ;

- Le résultat de clôture excédentaire d'investissement de 910 347,45 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_43-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-43**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe de l'eau**

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	**Part affectée à l'investissement exercice 2022**	**Résultat de l'exercice 2022**	**Résultat de clôture 2022**
Investissement	861 448,55		-70 682,62	790 765,93
Fonctionnement	556 098,96		47 721,75	603 820,71
TOTAL	**1 417 547,51**		**-22 960,87**	**1 394 586,64**

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_44-BF

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-44**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1er Adjoint
au Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Absente : Madame Constance de PÉLICHY quitte la salle

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2023 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Madame le maire, le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	**Réalisation**	**Résultat de l'exercice**
Dépenses d'investissement	1 533 653,56	163 021,03	-70 682,62
Recettes d'investissement	1 533 653,56	92 338,41	
Dépenses de fonctionnement	722 259,96	95 287,10	47 721,75
Recettes de fonctionnement	722 259,96	143 008,85	

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :
Dépenses d'investissement : 544 168,10 €
Recettes d'investissement : 172 000 €

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2022_2_45-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-45**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Affectation définitive du résultat 2022 du budget annexe de l'eau**

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau,

Vu la délibération n°2023-1-9 du 9 février 2023 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2022 de manière définitive du budget annexe de l'eau comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 603 820,71 €
  - ➢ Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 790 765,93 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_46-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-46**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement**

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	97 779,57		16 758,72	114 538,29
Fonctionnement	471 884,54		19 142,79	491 027,33
TOTAL	**569 664,11**		**35 901,51**	**605 565,62**

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CON

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_47-BF

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-47**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1er Adjoint
au Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Absente : Madame Constance de PÉLICHY quitte la salle

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2023 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public. Cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre en recettes comme en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 049 544,36	408 265,81	16 758,72
Recettes d'investissement	1 049 544,36	425 024,53	
Dépenses de fonctionnement	953 685,54	422 554,06	19 142,79
Recettes de fonctionnement	953 685,54	441 696,85	

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :
Dépenses d'investissement : 0 €
Recettes d'investissement : 49 730,25 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_48-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-48**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Affectation définitive du résultat 2022 du budget annexe Assainissement**

Vu le compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe assainissement,

Vu la délibération n° 2023-1-10 du 9 février 2023 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2022 de manière définitive du budget annexe assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 491 027,33 €
  - ➢ Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 114 538,29 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S** AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONS MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_49-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-49**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe Camping**

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public. Cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre, en recettes comme en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du Camping pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	**Part affectée à l'investissement exercice 2022**	**Résultat de l'exercice 2022**	**Résultat de clôture 2022**
Investissement	53 114,78		- 3 600,00	49 514,78
Fonctionnement	- **6220,76**		- 877,87	-7 098,63
TOTAL	**46 894,02**		- **4 477,87**	**42 416,15**

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_50-BF

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-3-50**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO, 1er Adjoint
au Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Absente : Madame Constance de PÉLICHY quitte la salle

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe du Camping**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2023 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe du Camping pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	**Réalisation**	**Résultat de l'exercice**
Dépenses d'investissement	500 000,00	20 785,00	- **3 600,00**
Recettes d'investissement	500 000,00	17 185,00	
Dépenses de fonctionnement	89 780,00	81 252,11	- **877,87**
Recettes de fonctionnement	89 780,00	80 374,24	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2022.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_51-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-51**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Affectation définitive du résultat 2022 du budget annexe du Camping**

Vu le compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe camping
Vu la délibération n°2023-1-11 du 9 février 2023 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2022 de manière définitive du budget annexe camping comme suit :

- Section de fonctionnement : déficit de – 7 098,63 €
  - ➢ Repris en dépenses au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 49 514,78 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_52-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-52**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Subvention exceptionnelle au Judo Club Fertésien**

Par courrier en date du 22 janvier 2023, l'association du Judo club fertésien a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer une formation pédagogique (Certificat de qualification professionnelle CQP) de moniteur d'arts martiaux pour l'une de leur licenciée dont le montant s'élève à 1 740 €.

Cette formation permettra à cette personne d'assurer des cours en l'absence des enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VERSE à titre exceptionnelle pour l'exercice 2023 à l'association du Judo club fertésien une subvention de 700 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 (article 6574).

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_53-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-53**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Demande de fonds de concours auprès de la CCPS**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS),

Considérant que la commune envisage les travaux d'amélioration de la couverture de l'école des Chêneries et qu'il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCPS,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux d'amélioration de la couverture de l'école des Chêneries, à hauteur de 115 000 € conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Travaux de couverture de l'école des chêneries	248 090,63 €	FONDS DE CONCOURS (46,35%)	115 000 €
		AUTOFINANCEMENT (53,65%)	133 090,63 €
TOTAL	**248 090,63 €**	**TOTAL**	**248 090,63 €**

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_54-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-54**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Tarifs cimetière 2023**

Vu l'article L. 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Vu la délibération n°2018-9-163 du 21/12/2018, relative à la modification des tarifs des concessions funéraires et cinéraires applicables au 1er janvier 2019,

La commune de La Ferté Saint-Aubin compte trois cimetières pour lesquels la révision tarifaire des concessions date du 21/12/2018.

Les tarifs sont fonction du type et de la durée de la concession et sont les mêmes pour les trois cimetières.

La réflexion menée sur l'actualisation de la tarification montre que les tarifs restent modérés et amène à proposer de les faire évoluer pour l'année 2023 selon la grille ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1er Mai 2023 :

Concessions funéraires	
15 ans	145 €
30 ans	235 €
50 ans	450 €
Caveaux-urnes	
15 ans	520 €
30 ans	865 €
50 ans	1 300 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_55-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-55**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Demande de subvention au titre du dispositif FONDS VERT 2023 pour la réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville**

Le projet de réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville s'élève à un coût prévisionnel de travaux de 1 230 788,10 € H.T. Ce projet est éligible à une aide de l'Etat au titre du FONDS VERT 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet « Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville »

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	1 230 788,10	1 476 945,70	DETR/DSIL 2022	300 000,00
			Région (prévisionnel)	322 737,00
			Fond vert	193 642,00
			AUTOFINANCEMENT	414 409,10
Total	1 230 788,10	1 476 945,70	Total	1 230 788,10

SOLLICITE une subvention au titre du FOND VERT de 193 642 € auprès de l'État, correspondant à 15,73 % du montant relatif au projet global.

CHARGE Madame Le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_56-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-56**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Demande de subvention au titre du dispositif FONDS VERT 2023 pour la modernisation de l'éclairage public en faveur de l'installation du dispositif d'extinction de la RD2020**

Le projet de modernisation de l'éclairage public en faveur de l'installation du dispositif d'extinction de la RD2020 s'élève à un coût prévisionnel de travaux de 143 981,48 € H.T. Ce projet est éligible à une aide de l'Etat au titre du FONDS VERT 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet « Modernisation de l'éclairage public en faveur de l'installation du dispositif d'extinction de la RD2020 »

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	143 981,48	172 777,78	DETR/DSIL 2023 prévisionnel	38 906,00
			Fond vert	43 194,00
			AUTOFINANCEMENT	61 881,48
Total	143 981,48	172 777,78	Total	143 981,48

SOLLICITE une subvention au titre du FOND VERT de 43 194 € auprès de l'État, correspondant à 30 % du montant relatif au projet global.

CHARGE Madame Le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_57-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-57**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20 ;
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Attribution du marché relatif aux travaux de renouvellement des réseaux AEP**

La ville a lancé une consultation pour le renouvellement de réseaux d'adduction d'eau potable. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est de 533 500 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Une publication sur le profil acheteur et au BOAMP (avis 2022-319) a été mise en œuvre le 15 novembre 2022. La réception des plis était fixée au 14 décembre 2022 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis (aucun pli n'a été reçu hors) :

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_57-DE

N° PLIS	CANDIDATS	Montant € H.T. D.Q.E
PLI N°1	VEOLIA EAU	618 876,05 €
PLI N°2	SOGEA NORD OUEST TP	486 757,00 €
PLI N°3	TPL	367 428,70 €
PLI N°4	EUROVIA CENTRE LOIRE	892 945,60 €
PLI N°5	RTC	2 239 485,00 €
PLI N°6	EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE	530 402,87 €

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugements ont été les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique Programme d'exécution : - méthodologie d'exécution envisagés en distinguant les différentes natures des travaux (terrassements, pose des conduites, remblaiements, réfections…), procédés utilisés, respect du CCTP. (9 points) - note sur la qualité des matériaux et fournitures : indication de la provenance des fournitures, les références des fournisseurs correspondants et les fiches techniques à joindre obligatoirement (6 points) - Mesures pour assurer l'hygiène, la sécurité et la propreté du chantier (5 points)	60.0 % Pour chaque rubrique, les notes seront les suivantes : 0 à note maximale selon le détail et la pertinence de l'information fournie. La note maximale étant 20.

Les candidats ont remis un dossier complet et apparaissent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leur candidature pour devenir titulaire du marché. Des demandes de précisions et une négociation financière ont été menées via le profil acheteur avec l'ensemble des candidats.

Certains candidats ont remis une nouvelle offre financière négociée :

N° PLIS	CANDIDATS	Montant € H.T. Négocié
PLI N°1	VEOLIA EAU	618 011,95 €
PLI N°2	SOGEA NORD OUEST TP	486 757,00 €
PLI N°3	TPL	369 428,70 €
PLI N°4	EUROVIA CENTRE LOIRE	892 945,60 €
PLI N°5	RTC	641 675,00 €
PLI N°6	EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE	530 403,67 €

Après analyse des dossiers et au regard du rapport d'analyse des offres, l'attributaire a été présenté à la Commission MAPA qui s'est réunie le 08 mars 2023 à 17h30.

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_58-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-58**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Contrats pour accroissement saisonnier d'activité pour la DSTo**

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant la nécessité de recruter 2 adjoints techniques pour une durée de 6 mois à la régie des services techniques afin d'assurer la continuité des services en fonction de la saisonnalité,

La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint technique, 1er échelon. Les contrats seront établis sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECRUTE deux adjoints techniques pour une durée de 6 mois, en accroissement saisonnier d'activité.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_59-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-59**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Modification du tableau des effectifs – création de deux postes d'adjoints administratifs**

Vu l'article L. 313-2 du code général de la fonction publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour la **direction des finances**, dans le cadre d'un départ par voie de détachement d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, il convient de procéder à son remplacement. Il a été décidé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Pour la **direction des services techniques**, dans le cadre d'un départ par voie de mutation d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, il convient de procéder à son remplacement. Il a été décidé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Conformément au code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse, les collectivités peuvent recruter :

- un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée (article L. 332-9 du CGFP).
- un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la 1ère année (L. 332-14).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE deux postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet, et **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_60-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-60**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Convention avec Enedis pour l'amélioration du réseau électrique**

Considérant l'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicule électrique, rue du Général Leclerc (parking de la pomme de pin), et dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter des terrains appartenant à la commune (parcelle BK 152), cela impliquant la création d'une servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de la convention entre Enedis et la commune pour l'alimentation électrique de la borne de recharge rapide.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_61-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-61**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Désignation d'un avocat dans le cadre d'un recours contre deux PC refusés à Jean-Pierre GUILBERT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu le Code de l'urbanisme,

Le 16 juillet 2022, Monsieur Jean-Pierre GUILBERT a déposé une demande de permis de construire concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur deux rangées sur la toiture Sud de son garage sis 29 route de Ménestreau à la Ferté Saint-Aubin. Cette formalité a été enregistrée sous le n° PC 045 146 22 F0026. L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis défavorable sur le projet le 17 août 2022 et le permis de construire a été refusé par arrêté du 19 août 2022.

Le 23 août 2022, Monsieur Jean-Pierre GUILBERT a déposé une nouvelle demande de permis de construire concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une seule rangée sur la toiture Sud de son garage sis 29 route de Ménestreau à la Ferté Saint-Aubin. L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis défavorable sur le projet le 7 octobre 2022 et le permis de construire a été refusé par arrêté du 12 octobre 2022.

Un recours administratif préalable a alors été adressé le 20 octobre 2022 à Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire afin de contester les avis négatifs de l'Architecte des Bâtiments de France sur ces deux dossiers. L'administration ayant gardé le silence, les décisions négatives de l'Architecte des Bâtiments de France ont été maintenues.

Monsieur Jean-Pierre GUILBERT, assisté de Maître MARTINOT-LAGARDE, a alors saisi le tribunal administratif d'Orléans d'une requête en annulation le 24 décembre 2022 pour annuler les deux refus de permis de construire et enjoindre la commune de lui délivrer un permis de construire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur deux rangées et sur l'intégralité de la toiture de sa maison d'habitation et ce, côté rue.

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_61-DE

Considérant que le conseil municipal a donné à Madame Le Maire pouvoir pour ester en justice pour les affaires de la commune,

Considérant qu'il convient de désigner un avocat pour effectuer cette mission d'assistance juridique dans le cadre du présent contentieux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE le cabinet d'avocats CASADEI-JUNG afin d'apporter à la commune une assistante juridique dans cette affaire.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_62-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-62**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Tarification des activités du service enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2023/2024**

Le Conseil Municipal a adopté le 29 avril 2016 un nouveau mode de calcul des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires, qui est entré en vigueur le 1er septembre 2016. Depuis, la Commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire, a étudié et proposé divers correctifs (dont le dernier est l'application de la tarification sociale « cantine à 1€ »).

Considérant que le principe du « taux d'effort » sur la base du quotient familial CAF répond aux objectifs que s'était fixée la municipalité et tenant compte du contexte inflationniste actuel impactant fortement le pouvoir d'achat des citoyens, il est proposé de maintenir la grille tarifaire, actuellement en vigueur depuis cinq ans, pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs des activités du service enfance Jeunesse pour l'année 2023/2024, comme suit :

Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2023

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_62-DE

	Restauration scolaire	**Accueil périscolaire**		**Accueil de loisirs**		
	Repas	Matin	Soir	Mercredi Matin ou après-midi avec repas	Mercredi & Vacances Journée avec repas	Mini-séjour
Taux d'effort	0,34%	0,25 %	0,35 %	0,90 %	1,30 %	18,00 €
Tarif plancher	1 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	
Tarif plafond	5,30 €	3,00 €	4,00 €	10,00 €	14,00 €	
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €

Les parents peuvent apporter le repas de leur enfant s'il bénéficie d'un PAI, le coût du service est facturé à la hauteur du tarif plancher.

Lors des journées de grève, le coût du service sera facturé à la hauteur du tarif plancher pour l'ensemble des familles et des temps périscolaires fréquentés (matin, repas, soir).

Maison des Jeunes La Courtille
Adhésion annuelle Pass Courtille : 10,00 €
Adhésion annuelle Pass Courtille hors commune : 15,00 €

	Activités à la demi-journée	Activités à la journée
Distance < 50km autour de La Ferté St Aubin	6,00 €	13,00 €
Distance > 50km autour de La Ferté St Aubin	8,00 €	15,00 €

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_63-DE

Séance du **14 Avril 2023** **n°2023-2-63**

Séance du 14 avril 2023

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 14 avril 2023
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 avril 2023
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Stéphane WALTER, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET à Mme Agnès LEBRUN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Fabienne GAUDENZI à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M.Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND à Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : **Convention de partenariat pour l'organisation du « Cocorico-électro » 2023**

L'association l'Atelier organise un festival de musique électro les 13, 14 et 15 juillet 2023 sur le site du Château de la Ferté Saint Aubin. Ce festival est susceptible d'attirer 6 000 personnes à chacune des 3 soirées (sur billetterie). Des artistes renommés sont programmés tels que : Vitalic, Bakermat, Joachim pastor, Malaa ou encore Mel C.

Une telle opération met en lumière la Ville de la Ferté Saint-Aubin et son Château, en attirant une population désormais nationale. Les retombées sont difficilement quantifiables mais elles contribuent à rendre les images du Château et de la ville dynamiques, à attirer ainsi des touristes et apporter de l'activité aux commerces locaux.

Le festival est organisé sur 3 jours, un « village festival » sera mis en place le long de la RD2020, coté Est, au droit du Château. Le camping sera notamment utilisé pour que les festivaliers puissent dormir sur place.

Les conditions d'occupation du domaine public pour l'installation du village, et la mise à disposition du camping du jeudi 13 au dimanche 16 juillet sont précisées dans la convention en cours de finalisation avec l'organisateur.

Enfin, le festival étant organisé la semaine du 14 juillet, il est prévu de tirer le feu d'artifice au Château, le dimanche 16 juillet.

Comme les années précédentes, la ville de La Ferté Saint-Aubin, le Château et l'organisateur du festival (l'Association l'Atelier) souhaitent poursuivre leur partenariat étroit pour faire de ce festival un évènement qui compte au niveau régional et national. La présente convention a pour objet de fixer leurs engagements réciproques.

Considérant les ajustements qui pourraient encore intervenir avec l'organisateur, la gendarmerie, le service incendie, l'artificier, ou encore la préfecture,

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 045-214501462-20230414-2023_2_63-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le cadre général de la convention de partenariat pour l'organisation du « Cocorico-électro » 2023, et **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à en adapter les dernières modalités (sur les mises à disposition, les conditions de sécurité, les circulations et stationnements), et à la signer.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le